

A.F.G. HUMAN SERVICES
Société par actions simplifiées
au capital de 1 000 euros
Siège social : 30 bis rue Jean Jaurès
42300 ROANNE
848 492 096 00013 RCS ROANNE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le trente juin, au siège social,

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la présidence.

Monsieur Alexandre GRANGE préside la séance en qualité de Président associé.

I- LE PRESIDENT A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2024 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Alexandre GRANGE, président.

II- L'ASSEMBLEE A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce ;

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

PREMIERE DECISION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 lesquels font apparaître un bénéfice de 3 115,34 euros.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AG

DEUXIÈME DECISION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 115,34 euros de la manière suivante :

- En réserve facultative pour 3 115,34 euros portant le solde de 45 675,44 euros à 48 790,78 euros ;

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

Première convention

Descriptif de la convention :

Nature : Une convention de trésorerie a été signée le 01/01/2021 avec les sociétés du groupe dont fait partie la SCI A.F.G. HUMAN SERVICES SAINT-MARTIN-LESTRA.

Le compte courant de la SCI A.F.G. HUMAN SERVICES SAINT-MARTIN-LESTRA est débiteur et s'élève à 58 801,01 euros au 31/12/2025.

Montant : Rémunéré au taux maximal d'intérêts fiscalement déductibles.

Deuxième convention

Descriptif de la convention :

Nature : Une convention de trésorerie a été signée le 01/01/2021 avec les sociétés du groupe dont fait partie la SCI A.F.G. HUMAN SERVICES SAINT-MARTIN-LESTRA.

Le contrat de prêt signé avec la banque Crédit Coopératif définit le blocage de la somme de 27 000 euros en compte courant pendant toute la durée du prêt, soit le 10 avril 2042.

Le compte courant bloqué de la SCI A.F.G. HUMAN SERVICES SAINT-MARTIN-LESTRA est débiteur et s'élève à 32 292,86 euros au 31/12/2025.

Montant : Rémunéré au taux maximal d'intérêts fiscalement déductibles.

Troisième convention

Descriptif de la convention :

Nature : LA VILLA LESTRA a adhéré à la convention de trésorerie groupe le 04/04/2022

Le contrat de prêt signé avec la banque Crédit Coopératif définit le blocage de la somme de 26 000 euros en compte courant pendant toute la durée du prêt, soit jusqu'en juin 2026.

Le compte courant bloqué de LA VILLA LESTRA est débiteur et s'élève à 30 814,88 euros au 31/12/2025.

Montant : Rémunéré au taux maximal d'intérêts fiscalement déductibles.

AG

Quatrième convention

Descriptif de la convention :

Nature : Une convention de trésorerie a été signée le 01/01/2021 avec les sociétés du groupe dont fait partie la SAS A.F.G. ENTREPRENDRE.

Le compte courant de la SAS A.F.G. ENTREPRENDRE est créancier et s'élève à 9 365,78 euros au 31/12/2025.

Montant : Rémunéré au taux maximal d'intérêts fiscalement déductibles.

Cinquième convention

Descriptif de la convention :

Nature LA VILLA LESTRA a adhéré à la convention de trésorerie groupe le 04/04/2022.

Le compte courant de LA VILLA LESTRA est créancier et s'élève à 14 441,13 euros au 31/12/2025.

Montant : Rémunéré au taux maximal d'intérêts fiscalement déductibles.

Sixième convention

Nature : Le compte courant de la SCI ST ROMAIN LA MOTTE est créancier et s'élève à 1 930,03 euros au 31/12/2025.

Montant : Rémunéré au taux maximal d'intérêts fiscalement déductibles.

Septième convention

Descriptif de la convention :

Nature : Le compte courant de M. GRANGE Alexandre est créancier et s'élève à 24 079,66 euros au 31/12/2025.

Montant : Non rémunéré.

Huitième convention

Descriptif de la convention :

Nature : Le compte courant du compte joint de M & Mme GRANGE est créancier et s'élève à 47 014,36 euros au 31/12/2025 ;

Montant : Non rémunéré

Neuvième convention

Descriptif de la convention :

Nature : Le compte courant de Mme GRANGE Floriane est créancier et s'élève à 7 802,33 euros au 31/12/2025.

Montant : Non rémunéré.

AG

Dixième convention

Descriptif de la convention :

Nature : Une convention d'abandon de compte courant avec retour à meilleur fortune a été signée avec la SAS LA VILLA RONZEY le 31/12/2025.

Montant : 4 000 euros.

Onzième convention

Descriptif de la convention :

Nature : Une convention de management a été signée le 01/01/2022 avec la SCI A.F.G. HUMAN SERVICES SAINT-MARTIN-LESTRA, société du groupe A.F.G. HUMAN SERVICES.

Les prestations réalisées à la SCI A.F.G. HUMAN SERVICES SAINT-MARTIN-LESTRA s'élèvent à 500 euros au 31/12/2025.

Douzième convention

Descriptif de la convention :

Nature : Une convention de management a été signée le 01/01/2022 avec la SAS A.F.G. ENTREPRENDRE, société du groupe A.F.G. HUMAN SERVICES.

Les prestations réalisées à la SAS A.F.G. ENTREPRENDRE s'élèvent à 350 euros au 31/12/2025.

Treizième convention

Descriptif de la convention :

Nature : Une convention de management a été signée le 04/04/2022 avec la SAS LA VILLA LESTRA, société du groupe A.F.G. HUMAN SERVICES.

Les prestations réalisées à la SAS LA VILLA LESTRA s'élèvent à 21 346,35 euros au 31/12/2025.

Quatorzième convention

Descriptif de la convention :

Nature : Une convention de prestations a été signée le 01/01/2022 avec la SARL AU PECHE GOURMAND, société détenue à 49,9% par M. GRANGE Alexandre.

Les prestations réalisées à la SARL AU PECHE GOURMAND s'élèvent à 23 986,02 euros au 31/12/2025.

Quinzième convention

Descriptif de la convention :

Nature : Une convention de prestations a été signée le 01/01/2022 avec la SAS HORIZONIA SERVICES, société détenue à 20% par Mme. GRANGE Floriane.

Les prestations réalisées à la SAS HORIZONIA SERVICES s'élèvent à 27 376,15 euros au 31/12/2025.

AG

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'assemblée générale et la Présidence et répertorié sur le registre des décisions de l'assemblée générale.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a smaller, more complex flourish.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 462	861	601	
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	4 997		4 997	4 997
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	6 459	861	5 598	4 997
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Créances clients et comptes rattachés	6 720		6 720	10 342
	Autres créances	128 236		128 236	95 770
	Charges constatées d'avance	417		417	291
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement (3)				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	37 962		37 962	46 041
	Total de l'actif circulant (IV)	173 335		173 335	152 444
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		179 794	861	178 933	157 441

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à plus d'un an	27 000	53 000
(3) dont actions propres		

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (dont versé 1 000)	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	45 675	361
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 115	45 314
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	49 891	46 775
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	30	48
	Emprunts et dettes financières divers (2)	104 633	83 939
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 887	4 880
	Dettes fiscales et sociales	14 932	21 799
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 559	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	129 042	110 666
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	178 933	157 441
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	3 115,34	45 314,18
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	129 042	110 666
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	73 828		73 828	87 879
	Montant net du chiffre d'affaires	73 828		73 828	87 879
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			136	13
Total des produits d'exploitation				73 965	87 892
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			17 408	6 186
	Impôts, taxes et versements assimilés			991	929
	Salaires			36 857	30 539
	Cotisations sociales			9 301	7 648
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			231	
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			17	6
Total des charges d'exploitation				64 805	45 308
RESULTAT D'EXPLOITATION				9 160	42 584

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2025

31/12/2024

Règlement ANC 2022-06

RESULTAT D'EXPLOITATION		9 160	42 584
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	5 144	6 903
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
Total des produits financiers		5 144	6 903
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	10 030	1 733
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		10 030	1 733
RESULTAT FINANCIER		(4 887)	5 169
RESULTAT COURANT avant impôts		4 273	47 753
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		53
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(53)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		1 158	2 386
Total des produits		79 108	94 795
Total des charges		75 993	49 481
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 115	45 314
(2) dont produits concernant les entités liées		5 144	6 903
(3) dont intérêts concernant les entités liées		4 430	1 733

Annexe au bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **178 933** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **79 108** euros
 - un total charges de **75 993** euros
 - dégage un résultat de **3 115** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes et les tableaux ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de la **SAS A.F.G. HUMAN SERVICES** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Fait à ROANNE, le 06/03/2026

Le dirigeant : Alexandre GRANGE
Président

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément :

- aux dispositions du Code de Commerce,
- au règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général (règlement homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et publié le 15 octobre 2014 au Journal Officiel de la République) et aux règlements successifs le modifiant.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles amortissables sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Elles font l'objet d'un amortissement calculé suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|-------|
| - Matériels de bureau et informatiques | 3 ans |
|--|-------|

Lorsque la valeur actuelle d'un actif immobilisé amortissable devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle en constatant une dépréciation égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle.

PARTICIPATIONS

La valeur brute des titres est constituée par leur coût d'achat.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Elles ne sont pas constatées sous forme de provision.

Aucun accord particulier n'a été signé.

Les indemnités de fin de carrière sont évaluées d'après la convention collective dont relève la société. L'évaluation et les hypothèses de calcul retenues figurent dans le paragraphe des "engagements financiers" de l'annexe des comptes annuels.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

CHANGEMENTS DE METHODE

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

A compter de l'exercice clos le 31/12/2025, la société applique le règlement comptable français n°2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, publié au Journal officiel du 30 décembre 2023. Ce règlement a notamment pour objet de moderniser et faire évoluer les règles de présentation et de comptabilisation de certains postes des états financiers. Après analyse, l'application de ce nouveau texte n'a pas eu d'incidence significative sur le patrimoine, la situation financière ni sur le résultat de la société au titre de l'exercice, ni sur la comparabilité des comptes avec l'exercice précédent.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELLE

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est donnée :

ABANDONS DE CREANCES EN COMPTE COURANT

- La société a bénéficié, au cours des exercices précédents d'abandons de créances en compte courant assortis de clause de retour à meilleure fortune d'un montant global de 5 600 € (en 2023 : 900 €, en 2022 : 1 000 €, en 2021 : 2 200 € et en 2020 : 1 500 €).

Sur cet exercice, la clause de retour à meilleure fortune a été activée et les créances abandonnées ont été entièrement reconstituées. A ce titre, une charge financière d'un montant de 5 600 € a été enregistrée.

- Sur cet exercice, un abandon en compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune a été consenti à la filiale LA VILLA RONZEY, pour un montant de 4 000 €. Cet abandon a été enregistré en charge financière, et est mentionnée dans l'annexe des comptes annuels au titre des engagements financiers reçus.

La société a consenti, au cours des exercices précédents, un abandon de créance en compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 1 253 €. Cette créance abandonnée, non reconstituée au 31/12/2025, est mentionnée dans l'annexe des comptes annuels au titre des engagements financiers reçus.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	630		832			1 462
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	630		832			1 462
FINANCIERES	Participations	4 997					4 997
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 997					4 997
TOTAL		5 627		832			6 459

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	630	231		861
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	630	231		861
TOTAL	630	231		861

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	6 720	6 720	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 558	1 558	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	9	9	
	Groupe et associés	126 669	99 669	27 000
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	417	417	
	TOTAL DES CREANCES	135 373	108 373	27 000
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	30	30		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 887	2 887		
	Personnel et comptes rattachés	6 465	6 465		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 184	2 184		
	Impôts sur les bénéfices	1 158	1 158		
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 125	5 125		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	104 633	104 633		
	Autres dettes	6 559	6 559		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	129 042	129 042		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	78 896			

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		1 020
Autres créances clients CLIENTS FACTURES A ETABLIR	1 020	1 020

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		13 572
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>FRAIS BANCAIRE A PAYER</i>	30	30
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FRS FACTURES NON PARVENUES</i>	2 375	2 375
Dettes fiscales et sociales <i>PERSONNEL CONGES A PAYER</i> <i>ORGANISMES SOCIAUX-CHARGES A PAYER</i> <i>CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER</i>	3 726 74 807	4 607
Autres dettes <i>AVOIRS A ETABLIR</i>	6 559	6 559

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 000,00	1,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		1 000,00	1,0000	1 000,00

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties Engagement de blocage du compte courant de la société SCI A.F.G HS ST MARTIN LESTRA, sur une durée de 240 mois Engagement de blocage du compte courant de la société SAS LA VILLA LESTRA, sur une durée de 48 mois	27 000 26 000 53 000	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés ENGAGEMENT DE RETRAITE : Indemnités de fin de carrière * Valeur actuelle probable des indemnités à verser : 2 825 euros * Dette actuarielle : 0		
Autres engagements ABANDONS DE CREANCES EN COMPTE COURANT : abandons de créances en compte courant assortis d'une clause de retour à meilleure fortune : - Exercice clos au 31/12/2025 - Exercices clos précédents		4 000 1 253 5 253
Total des engagements financiers (1)	53 000	5 253
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées	53 000	5 253

Pour estimer le montant de l'engagement retraite, une étude actuarielle a été réalisée sur l'ensemble du personnel en fonction des paramètres propres à chacun des salariés (âge, catégorie socioprofessionnelle, ancienneté au moment du départ en retraite, salaire brut annuel) et des données spécifiques à l'entreprise (convention collective, hypothèse de progression des salaires et taux de rotation prévisionnel). Cette étude a été réalisée à partir de paramètres économiques (augmentation annuelle des salaires : 2%, taux d'actualisation : 3,4%), sociaux (âge du départ prévu : 67 ans, taux de rotation retenu : 1%, taux théorique de charges sociales patronales : 22 % pour l'ensemble du personnel, départ à l'initiative du salarié) et techniques (méthode de calcul retenue : ANC 2021, table de mortalité utilisée : réglementaire TH/TF 00-02).

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Etat exprimé en **euros**[illegible]

Filiales et participations



A. Filiales (plus de 50%)
 B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en euros

31/12/2025

	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS LA VILLA LESTRA	11 669	100,00	1 000	1 000	16 374
SAS LA VILLA RONZEY	537	100,00	1 000	1 000	4 760
SAS A.F.G. ENTREPRENDRE	16 407	99,90	999	999	
SCI A.F.G. HUMAN SERVICES SAINT-MARTIN-L.	(32 888)	99,90	999	999	91 094
SCI SAINT ROMAIN LA MOTTE (1)		99,90	999	999	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	(4 274)	499,70	4 997	4 997	112 228
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	(4 274)	499,70	4 997	4 997	112 228
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS LA VILLA LESTRA		145 714	1 309		
SAS LA VILLA RONZEY		6 780	33		
SAS A.F.G. ENTREPRENDRE		65 238	3 969		
SCI A.F.G. HUMAN SERVICES SAINT-MARTIN-L.		61 422	(555)		
SCI SAINT ROMAIN LA MOTTE (1)					Société inactive
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		279 153	4 757		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		279 153	4 757		

(1) Comptes annuels non établis - société inactive

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/12/2025
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		

NEANT